



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(RC)

Marché passé en procédure adaptée
En application de l'article 28 du CMP

MARCHE DE FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION, MISE EN ROUTE, FORMATION D'UN CENTRE D'USINAGE A COMMANDE NUMERIQUE A 5 AXES POUR LA FILIERE BOIS selon cahier des charges détaillé joint.

Service responsable de la passation du marché

LYCEE LACHENAL
Service Gestion financière
335, route de Champ Farçon- BP 38
74372 ARGONAY CEDEX

Date limite et heure de réception des offres

Le Lundi 1/04/2019 à 12h00

Article 1 – Nom et adresse officiels de l'acheteur public, ses missions

Acheteur public :

LYCEE Louis LACHENAL
335, route de Champ Farçon – BP 38
74372 ARGONAY CEDEX
Tél : 04 50 27 20 96
Etablissement d'enseignement public

Article 2 – Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet :
MARCHE DE FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION, MISE EN ROUTE, FORMATION D'UN CENTRE D'USINAGE A COMMANDE NUMERIQUE A 5 AXES POUR LA FILIERE BOIS selon cahier des charges détaillé joint

Article 3 – Type de procédure

Marché passé en application de l'article 27 du Code des marchés publics (Décret N° 2016-360 du 25 mars 2016). Cette consultation entre donc dans le cadre d'une Procédure Adaptée (au sens du code des marchés publics).

Article 4 – Visite des installations

Une visite est obligatoire pour définir le lieu d'emplacement de la machine (prise de cotes pour implantation) et spécifier les raccordements.

Les visites se réaliseront **avant le 15/03/2019** en prenant contact avec le responsable du secteur technique et professionnel M. Philippe ANTOINE (téléphone 04 50 27 44 81 ou courriel philippe.antoine@ac-grenoble.fr) ou avec l'enseignant référent M. Stéphane SURMELY (stephane.surmely@ac-grenoble.fr).

Article 5 – Dispositions générales

5.1 – Décomposition du marché et prix

Il s'agit d'un marché composé d' 1 lot unique.

5.2 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement
- le cahier des charges
- la fiche d'attestation de visite
- les annexes 1 et 2

Article 6 – Conditions de la consultation

6.1 – candidature

Les candidatures seront sélectionnées suivant les critères définis dans l'offre mise en ligne sur le site de l'AJI.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet daté et signé, comprenant les pièces suivantes :

- **l'Acte d'Engagement** du lot soumissionné dûment complété, daté et signé par la personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise (ne pas omettre le cachet de l'entreprise)
- **l'attestation de visite**
- **le dossier technique tel** que demandé dans le cahier des charges
- **Les annexes 1 et 2** qui seront complétées par le candidat.

- **L'attestation de conformité** de la société Missler pour les logiciels fournis (cf cahier des charges)
- **Le plan d'implantation**
- **l'offre chiffrée détaillée** correspondant au cahier des charges

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre notamment le prix (article 28 du code des marchés publics).

6.2 – Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

6.3 – Informations financières

Les candidats sont informés que la personne publique :

- conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : l'euro.
- S'acquittera du paiement auprès du fournisseur retenu **par mandat administratif et après service fait.**

Article 7 – Modalités de remise des offres

7.1 - Conditions d'envoi des offres:

Conformément à la nouvelle réglementation concernant la dématérialisation des marchés publics, les dossiers de réponse à la consultation, **doivent être impérativement déposés sur la plateforme AJI.** (<https://mapa.aji-france.com>)

7.2 – Date limite de dépôt des offres:

Toute offre parvenant après la date et l'heure limites fixées en page 1 du présent document soit le **lundi 1/04/2019 à 12h00** ne sera pas examinée (le candidat sera éliminé).

Article 8 – Notification de la décision du pouvoir adjudicateur

8.1 – Fournisseurs non retenus

Les fournisseurs non retenus seront informés dans un délai maximum de 15 jours après la tenue de la commission d'appel d'offres interne.

8.2 – Titulaires du marché

L'entreprise retenue recevra pour confirmation l'acte d'engagement signé par le pouvoir adjudicateur.

En plus d'une notification par courrier, un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site :

- www.aji-france.com

Article 9 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur proposition, les candidats doivent faire parvenir **avant le 20/03/2019** leur demande écrite par courriel :

Renseignements administratifs et techniques:

Renseignements administratifs : courriel : laurence.beaucaire@ac-grenoble.fr

Renseignements techniques : courriel : philippe.antoine@ac-grenoble.fr ou stephane.surmely@ac-grenoble.fr

Une réponse sera adressée en temps utile à tous les candidats s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre.

Il est rappelé que les candidats s'engagent à accepter, sans restriction ni réserve, les documents régissant les marchés sous peine de rendre leur offre irrecevable.

